



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiquer de façon égalitaire

FICHE-OUTIL

Académie de Rennes – 2023/2024



Des études ont montré que l'emploi de formulations incluant femmes et hommes (par exemple « les musiciennes et les musiciens ») peuvent susciter jusqu'à deux fois plus de représentations mentales féminines que les formulations utilisant le masculin générique grammatical (par exemple « les musiciens »), ou encore que les femmes se révèlent moins enclines à répondre à une annonce de recrutement lorsque celle-ci n'utilise que le masculin dit générique. [voir (4) ou (4b) ci-dessous]

La façon dont nous communiquons, à l'oral ou à l'écrit, dans des communications internes ou externes, a pour effet de créer certaines représentations plutôt que d'autres.

Adopter une communication ou un langage égalitaire permet donc de viser une égalité des représentations des individus, et constitue à la fois un prérequis et un moyen pour œuvrer à l'égalité Filles-Garçons.

Textes et documents de référence :

(1) **Circulaire du 5 mai 2021 (BO n°18 du 6 mai 2021)** : « Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les pratiques d'enseignement »

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

(2) **« Pour une communication sans stéréotype de sexe »** : Guide pratique du **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes**, 2015. Il existe désormais une [version actualisée \(2b\)](#) du guide (2022).

La [liste des signataires](#) de la *Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Égalité* inclut le *Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, ainsi que les 30 recteurs et rectrices d'Académie.

(3) **« Femme j'écris ton nom »**, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française (guide cité dans la circulaire du 5 mai 2021).

Voir aussi :

[Guide pratique, pour une communication égalitaire](#), Université de Paris-Saclay, février 2022.

[Guide pour une communication publique pour toutes et tous](#), Région Bretagne, octobre 2018.

(4) Gygax, Zufferey et Gabriel, *Le cerveau pense-t-il au masculin ? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Le Robert, 2021

(4b) GYGAX Pascal, *Les rendez-vous de l'orientation*, Onisep. [Promouvoir l'égalité et la diversité au travers du langage](#), 2021.

« Foire aux arguments » / « Idées reçues » Réponses aux oppositions les plus fréquentes contre l'usage du féminin dans la langue

(« Il y a des combats plus importants », « Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes », « Cela encombre le texte », « Certaines femmes elles-mêmes nomment leur métier au masculin », « Cela dénature la langue française », « Ce n'est pas adapté aux personnes dys », etc.)

➔ Voir pages 61 et 62 du guide [Pour une communication sans stéréotype de sexe](#) du Haut Conseil de l'Égalité

➔ Voir pages 12 et 13 du [Guide pratique, pour une communication égalitaire](#) de l'Université de Paris-Saclay

**« Si nous voulons vraiment l'égalité,
nous devons nous débarrasser autant
que faire se peut des travers légués
par des siècles où seuls les hommes
maniaient la parole publique,
et le faisaient à leur avantage »**

Eliane VIENNOT
Professeure de littérature

Communiquer de façon égalitaire – Recommandations et bonnes pratiques

Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent. ✓ Madame la cheffe d'établissement ✗ Madame le chef d'établissement	« L'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé suivant les règles énoncées par le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française, intitulé Femme, j'écris ton nom... » (1) (3)
Décliner les noms et adjectifs au féminin et au masculin, à l'écrit et à l'oral, pour s'adresser à tous les interlocuteurs et toutes les interlocutrices (éviter le masculin générique) → Utiliser des « doublets » ✓ Chères collègues, chers collègues ✗ Chers collègues ✓ les lycéennes et les lycéens ✗ les lycéens ✓ les enseignantes et les enseignants ✗ les enseignant(e)s → Recourir aux termes épiciènes (mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin) : ✓ Les bénéficiaires d'une bourse ✗ Les boursiers ✓ Chaque jeune ✗ Tout jeune ✓ « droits humains » ✗ « droits de l'homme » → Utiliser des expressions génériques ✓ la direction, la communauté étudiante, les personnels, le corps enseignant , ... → Des formulations à ne plus utiliser : ✗ « Le masculin l'emporte sur le féminin » ✗ « Le masculin est neutre »	« Il est également demandé de recourir à des formulations telles que « le candidat ou la candidate » afin de ne pas marquer de préférence de genre, ou à des formules telles que « les inspecteurs et les inspectrices de l'éducation nationale » pour rappeler la place des femmes dans toutes les fonctions. » (1) (2b), p.16) On évite l'utilisation de parenthèses (connotation négative liée à un propos secondaire). Une perspective historique : « Le masculin ne l'a pas toujours emporté sur le féminin » (2b), p.12-13 ; 2, p.13-14) (2b), p.20-21) (4) (4b)
Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération. ✓ égalité Filles-Garçons ✓ les collégiennes et les collégiens ✓ les inspecteurs et les inspectrices ✓ Bonjour à tous et toutes	« De nombreux exemples démontrent qu'inconsciemment nous plaçons le masculin en premier comme dans « mari et femme », « Monsieur et Madame ». Or, placer un élément en premier, c'est lui donner plus d'importance qu'à ce qui suit. (...) Aucun des deux genres ne doit se voir conférer a priori une position dominante. L'ordre alphabétique, lui, est arbitraire, et il privilégie tantôt l'un, tantôt l'autre. » (2b), p.23)
Supprimer dans tout document administratif officiel, interne ou externe, dans tout formulaire et dans toute correspondance, tout terme se référant, sans justification ni nécessité, à la situation matrimoniale des femmes. ✓ Madame ✗ Mademoiselle ✓ nom de famille ✗ nom de jeune fille ✓ nom d'usage ✗ nom d'épouse, nom d'époux	Référence : circulaire n°5575/SG du 21 février 2012 .

Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes. Si ces questions sont jugées pertinentes, ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle, et notamment sur la vie de famille.	« Dans les outils de communication interne, dans les discours institutionnels et les prises de parole liées aux événements de la vie au travail (départ, promotion, etc.), les femmes sont fréquemment présentées par leur seul prénom, avant que soit précisée leur qualité d' « épouse de » ou de « mère de x enfants », alors que les hommes sont présentés le plus souvent par le prénom et nom, leur qualité, grade ou profession. (...) S'adresser aux femmes en ne recourant qu'au prénom peut renvoyer à la sphère de l'intime, du familial, et contribuer à les délégitimer. » (2b, p.31)
Parler « des femmes » plutôt que de « la femme » ✓ « journée internationale des droits des femmes » ✗ « journée internationale de la femme »	« Il est important de dissocier « la Femme » et « les femmes », qui sont des personnes réelles, aux identités plurielles, et représentatives d'un groupe hétérogène. (...) L'expression « La Femme » suggère que toutes les femmes partagent nécessairement des qualités qui seraient propres à leur sexe (douceur, dévouement, charme, maternité, ...). » (2b, p.33)
Dans tous les supports de communication et tous les événements organisés, veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes, à diversifier les représentations des femmes et des hommes, à équivaloir la répartition des rôles et des temps de parole.	(2, p.22-28) (2b, p. 47-53) Voir aussi : Série de quatre guides de bonnes pratiques pour l'égalité femmes/hommes sur les réseaux sociaux et dans la communication (visuelle/événementielle), publiée dans le cadre de la convention régionale 2013-2018 pour l'égalité et la mixité dans le système éducatif en Normandie.
Avoir une grande vigilance concernant les propos sexistes. Les relever et les questionner dès qu'ils ont été repérés.	« Même sans en avoir l'intention, nous pouvons tous et toutes avoir des propos emprunts de sexisme, au détour d'un trait d'humour, d'une comparaison, d'un jeu de mots, d'une image. Une fois repérés, ils ne doivent pas être ignorés, mais au contraire relevés et contredits. » Source/ Ressource : Rapport annuel 2023 sur l'état du sexisme en France du Haut Conseil à l'Égalité.

Note :

D'après la circulaire [\(1\)](#), « Dans le cadre de l'enseignement (...) il convient de **proscrire** le recours à l'écriture dite « inclusive », qui utilise notamment le point médian ».

Par conséquent le choix a été fait de ne pas faire mention dans ce document de la possibilité d'un recours au point médian (« les enseignant-es ») ou au trait d'union (« les enseignant-es »), solutions qui permettent d'éviter de recourir aux doublets à l'écrit et qui peuvent éventuellement être utilisées, mais **hors cadre d'enseignement**.

On rappelle que l'usage des parenthèses (« les enseignant(e)s ») est à écarter (cf. ci-dessus).

Cette fiche-outil a été élaborée en 2022/2023 (mise à jour en 2023/2024) par le **groupe de travail Égalité Filles-Garçons du collège d'inspecteurs et inspectrices de l'académie de Rennes**, en collaboration avec Laëticia Veiras, conseillère au recteur à l'Égalité Filles-Garçons et co-pilote de ce groupe de travail.

Mission académique Égalité filles-garçons

Hélène Becker, Conseillère Égalité filles-garçons

Contact : egalite.filles-garcons@ac-rennes.fr

